Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260605-2026DCM29-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

**COMMUNE DE SAINT-PERN**

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de convocation : 29/05/2026

*L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.*

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, BOUVIER Célia, POULNAIS Michel, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : ----------

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

**Délibération N° 2026-29 – ELECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**
Inscrit à l'ordre du jour

**Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)**

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

***a) Composition du bureau électoral***

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mmes PIEL Colette, DEMAY Christine, DOUESNEAU Nadège et DELAHAYE Youna.

La présidence du bureau est assurée par la Maire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260605-2026DCM29-DE

***b) Mode de scrutin et les candidatures enregistrées :***

Mme la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. La Maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Les candidatures enregistrées pour les délégués : Marie-Hélène FRÉNOY, Philippe TESSIER et Michel POULNAIS
Les candidatures enregistrées pour les suppléants : Gaëlle LABONNE, Jean-François RENAIS et Célia BOUVIER

***c) Élection des délégués***

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus, et à égalité des suffrages, de l'âge des candidats) :
- M. POULNAIS Michel 15 voix
- Mme FRÉNOY Marie-Hélène 15 voix
- Mr TESSIER Philippe 15 voix

M. POULNAIS Michel, Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Mr TESSIER Philippe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1er tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

.

***d) Élection des suppléants***

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus, et à égalité des suffrages, de l'âge des candidats) :
- Mme LABONNE Gaëlle 15 voix
- M. RENAIS Jean-François 15 voix
- Mme BOUVIER Célia 15 voix

Mme LABONNE Gaëlle, M. RENAIS Jean-François, Mme BOUVIER Célia ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1er tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

